

Les sujets intouchables

L'Europe impose des réexamens profonds. La neutralité n'est déjà plus un sujet tabou; l'exercice de la démocratie directe sera limité, que nous adhérons ou non à la Communauté ou à l'Espace économique européen. Si nous restons dehors, nos lois devront tenir compte des règles communautaires pour ne pas rompre tous les ponts; si nous entrons, complètement ou partiellement, il sera des domaines où le droit communautaire primera sur une décision populaire, ou empêchera qu'elle puisse s'exprimer.

Malgré l'actualité et l'urgence de la question, rien n'indique que la Suisse y réfléchisse. Les messages du Conseil fédéral contiennent toujours un paragraphe sur l'«euro-compatibilité» des modifications législatives proposées au Parlement, mais la nécessaire réforme de plusieurs des fondements de la Confédération — la démocratie directe et le fédéralisme — reste une question intouchable.

DP a déjà fait des propositions concrètes d'aménagement du référendum dans le cas d'une intégration à l'Europe communautaire (DP n° 1013 «L'exception légitime» et «Le référendum de recours»). Cet exemple montre qu'un rapprochement avec la CE ne signifie pas forcément un abandon des droits populaires. Encore faut-il mettre le sujet sur le tapis, imaginer des solutions adéquates et en débattre publiquement. Cet exercice pourrait même se terminer par un renforcement, dans les faits, des droits d'initiative et de référendum. Parce qu'actuellement leur exercice est souvent peu satisfaisant: en intervenant au niveau constitutionnel, l'initiative dénature notre loi fondamentale et permet au Parlement de jouer avec les mots, ce qu'il fit à plusieurs reprises, concernant la protection des consommateurs par exemple, au moment de la rédaction législative correspondante. La portée du référendum est limitée parce qu'il s'attaque à des lois alors

qu'aujourd'hui ce sont davantage les ordonnances d'application qui interviennent concrètement dans la vie des citoyens et des citoyennes — la législation sur la protection de l'environnement et ses ordonnances d'application en donnent un bon exemple. Le fondement de l'opposition n'y trouve donc pas forcément son compte. Il nous appartient de faire concorder ce qu'il est nécessaire d'entreprendre parce que nous sommes Européens et ce qu'il est utile de modifier pour un usage interne.

Il y a plusieurs manières d'aborder ce problème: soit il reste classé dans le tiroir des sujets intouchables et nous courons le risque de voir la démocratie directe et le fédéralisme bêtement compromis parce que leur adaptation aux circonstances du moment, après un fonctionnement de près de cent-cinquante ans, devra se faire dans la hâte. Ou bien nous organisons un débat de large portée en acceptant d'examiner les propositions les plus timides comme les plus provocantes, pour en tirer les indispensables réformes qui nous donneront des institutions et un mode de fonctionnement «euro-compatibles» sans être «suissidaire» pour opposer un jeu de mot à un autre.

Nous avons choisi la deuxième voie. Et dans ce numéro (page 2), Wolf Linder, directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne, poursuit le débat en introduisant les thèses du professeur Germann, directeur de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). La discussion a donc lieu à haut niveau. Dans le même esprit, Yvette Jaggi (page 4) aborde la question des cartels et des entraves à la libre concurrence.

La question n'étant plus théorique et professorale, il faut briser un tabou, quitte à ce que la lecture du dossier d'aujourd'hui amène à relégitimer la démocratie directe et la double majorité, non pas en tradition, mais en raison.

Domaine public

L'avenir de la démocratie directe

(réd) La démocratie directe et le fédéralisme devront être au minimum adaptés pour tenir compte de l'évolution politique que connaît le continent, que nous décidions de nous rapprocher de l'Europe ou non. Wolf Linder présente et commente ici les thèses du professeur Raimund Germann, directeur de l'IDHEAP.

(wl) La semaine passée, l'incohérence de la politique fédérale a atteint son paroxysme, on l'espère du moins.

D'une part, on tourne une page dans le dossier Europe, prenant acte du fait que ni la participation à l'évolution du droit de la Communauté européenne sans adhésion ni la liste des réserves de la Suisse quant aux quatre libertés du marché européen ne sont réalistes. Alors que le message du Conseil fédéral du 24 août 1988 parlait encore d'une «troisième voie» par des négociations bilatérales, nos autorités prennent maintenant les premiers virages pour s'accoutumer à l'idée d'une adhésion. Notre politique européenne fait d'immenses sauts, sans qu'ils ne soient jamais expliqués et justifiés.

D'autre part, une commission du Conseil national a refusé, cette même semaine, toutes les propositions pour un changement du statut du Conseil des Etats, qu'il s'agisse de prévoir une délégation cantonale mixte (un homme et une femme), d'augmenter le nombre de députés pour diminuer légèrement les inégalités entre petits et grands cantons ou de remplacer les navettes entre les Chambres par une décision de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) sur les divergences.

Des réformes avant un rapprochement

Cette contradiction entre l'évolution rapide de la politique européenne de la Suisse et les indurations de la politique institutionnelle ne pourrait être plus patente. Le risque existe que l'intégration de la Suisse soit compromise par des règles institutionnelles inadéquates. Tel est du moins l'avis du politologue Raimund Germann qui a défendu, au Congrès de l'Association suisse de science politique, son hypothèse: sans réformes

institutionnelles substantielles et préalables, tout projet de coopération de la Suisse avec l'Europe sera voué à l'échec.

Certes, une réforme fondamentale de notre système politique sera difficile, parce qu'elle concernera des domaines «intouchables» de la culture politique suisse: les droits populaires, le fédéralisme et le fonctionnement du gouvernement et du Parlement. Mais il est évident aussi que toute coopération — sous n'importe quelle forme — avec l'Europe, nécessitera quelques modifications fondamentales. Nous devons par exemple revoir certains des principes de notre démocratie directe pour nous rapprocher d'un système de démocratie parlementaire. Ce sont des démocraties parlementaires qui ont construit l'Europe et ses institutions sont faites pour ce type de démocratie..

A quand un débat ?

Reste une question: quand va-t-on en débattre publiquement? Quand va-t-on nous dire que la portée du *Sonderfall* de la démocratie directe va diminuer, que la Suisse d'ailleurs choisisse la voie de l'isolement ou celle de l'intégration. Jusqu'à maintenant, on a entendu trois

réponses: cette discussion interviendra après la votation sur l'EEE ou sur l'adhésion; avant cette votation; jamais. La réponse «après» représente la prudence optimiste: il ne faut pas surcharger les citoyens avec deux projets difficiles. Passons d'abord à l'Europe; l'ouverture de notre pays va créer, plus tard, le dynamisme nécessaire aux difficiles réformes institutionnelles.

La réponse «jamais» est celle des machiavéliques. La pression extérieure va amener la Suisse à dire oui à l'Europe. Aux anxieux de la démocratie directe, on dira que, formellement, ni le référendum ni l'initiative ne seront touchés. Il y aura simplement «adaptation» — importante — de ces droits populaires. Le peuple suisse risque de se réveiller comme les paysans après les dernières négociations du GATT.

La troisième réponse, «avant», est rare. Germann la défend pour deux raisons. D'abord, les partisans de l'intégration peuvent échouer: les règles de la double majorité du peuple et des cantons laissent prévoir sur ce sujet qu'une minorité d'un tiers du peuple peut suffire pour composer une majorité des cantons et mener à l'échec tout rêve européen (*voir ci-dessous*). Il faut donc un rééquilibrage entre les principes de la démocratie (une personne = une voix) et ceux du fédéralisme (l'égalité des cantons). La seconde raison est celle de l'honnêteté: les citoyens et citoyennes suisses devraient pouvoir connaître les liens existant entre avenir démocratique et avenir européen.

Il serait urgent que le gouvernement et les commissions parlementaires, qui actuellement semblent traiter des réformes institutionnelles qui leur sont soumises comme s'ils n'avaient jamais entendu le mot «Europe», s'ouvrent peu à peu à cette troisième réponse. ■

Risque de collision entre démocratie et fédéralisme

(wl) Le professeur Germann est un spécialiste reconnu dans le domaine du fonctionnement institutionnel; il part de l'idée que toute participation efficace à l'EEE ou à la CE exige des modifications substantielles de notre Constitution.

Seront nécessaires à ses yeux:

- une réforme gouvernementale, comme le proposent MM. Petitpierre et Rhinow qui demandent la création de postes de ministres sous la responsabilité d'un directoire, afin de garantir une participation efficace aux multiples ins-

titutions européennes;

- des modifications des instruments de la démocratie directe, notamment du référendum;

- une meilleure séparation des procédures constitutionnelle et législative, afin d'éviter que toute réforme banale exige la modification d'un article constitutionnel;

- la réduction des contraintes de la concordance; si la «formule magique» a permis une stabilité politique et une composition inchangée de gouvernement pendant trente ans, il en résulte aussi que l'électorat suisse n'a aucune influence directe sur la composition et sur la politique du gouvernement. Il faut donc valoriser l'influence des élections.

L'idée de telles réformes, qui conduiraient à un système plus proches des démocraties parlementaires, n'est pas nouvelle. M. Germann l'a développée en 1975 déjà. Elle n'a laissé aucune trace dans le projet de révision totale de la Constitution, en discussion alors. Aujourd'hui par contre, à l'heure européenne, ces idées suscitent l'intérêt de certains scientifiques et médias.

Peuple et cantons

Au congrès de l'Association suisse de science politique tenu la semaine passée à Lenzbourg, M. Germann a particulièrement développé la problématique de la double majorité du peuple et des cantons, exigée lors des votations constitutionnelles (initiative et référendum obligatoire). Entre le principe démocratique (une voix pour une personne) et le principe fédéraliste (égalité des cantons) il y a un antagonisme: il peut conduire à des situations où la minorité fédéraliste s'impose à la majorité démocratique. Le «dosage» des deux principes est délicat, surtout en démocratie directe où à un certain moment le comptage des «oui» et des «non» du peuple l'emporte

sur la négociation. M. Germann a fait la démonstration que, depuis la fin du XIX^e siècle, l'équilibre entre les principes de la démocratie et du fédéralisme a considérablement évolué en faveur du second. D'abord, dans le poids d'une voix, qui dépend de la taille d'un canton, pour les modifications constitutionnelles et l'élection du Conseil des Etats. Lors de l'adoption de la Constitution fédérale en 1848, le «non» d'un Appenzellois des Rhodes-intérieures pesait onze fois plus lourd que celui d'un Zurichois dans le calcul de la majorité des cantons. Aujourd'hui, un Appenzellois «vaut» trente-huit Zurichois.

Une Constitution instable

Pour des raisons historiques, notre système favorise le fédéralisme beaucoup plus que d'autres pays organisés de manière fédérative: l'article 3 de la Constitution veut que toute nouvelle compétence de la Confédération ait une base constitutionnelle explicite, qui doit trouver la double majorité (peuple et cantons) aux Chambres et lors de la votation populaire. Pratiquement, cela signifiait en 1880 que 12% de l'électorat du pays, groupé dans les petits cantons, pouvait bloquer une réforme voulue par 88% des citoyens. En raison de l'évolution démographique et de la création du canton du Jura, une minorité de 9%, bien répartie, est aujourd'hui suffisante. Cette prépondérance du fédéralisme n'est, lors de votations, pas exceptionnelle, comme le montrent les statistiques. Tout d'abord, la procédure de révision constitutionnelle, rare dans les premières décennies d'existence de la Confédération moderne, comme dans tous les pays, est devenue la voie «normale» de tout projet de politique nationale (voir le tableau). Ainsi, depuis 1930 les votations où la double majorité était requise ont-elles doublé tous les vingt ans. La Suisse a donc la Constitu-

tion la plus instable du monde, une modification étant soumise au peuple en moyenne presque tous les deux mois... Pour ces raisons, le risque de collision entre le principe du fédéralisme et celui de la démocratie est devenu réel. Les sept votes où les deux majorités ne correspondaient pas datent des vingt-cinq dernières années. Cinq fois, on y observe un «oui» majoritaire du peuple contre le «non» d'une majorité des cantons. Ces votes portaient sur la protection des locataires (1955), les finances fédérales (1970), l'enseignement (1973), la politique conjoncturelle (1975) et la politique énergétique (1983); 20 à 24 pour-cent de l'électorat ont suffi à atteindre la majorité négative des cantons.

Majorité qualifiée

Pour certains sujets particuliers (où on constate une distribution cantonale assez constante des «non»), il faut des majorités populaires parfois considérablement supérieures à 50 pour-cent pour imposer un changement. M. Germann a évalué les effets probables de ce système lors d'une votation sur l'Europe, en admettant l'hypothèse d'un comportement régional semblable à celui observé lors de la votation sur l'ONU: une majorité populaire de 51 pour-cent de «oui» correspondrait aux «non» de seize cantons, et une majorité cantonale bloquante pourrait être atteinte déjà avec 33 pour-cent des voix. Si, au contraire, les autorités fédérales veulent espérer trouver la double majorité pour un euro-projet, la majorité populaire devrait atteindre 57 pour-cent des voix. ■

Le «e» oublié

On a beau faire attention, les habitudes sont parfois difficiles à combattre. Ainsi, dans DP 1016, nous vous parlions d'un article d'Edith Slembeck consacré aux différences significatives observées dans la manière de s'exprimer des hommes et des femmes. Et malgré les règles que nous nous sommes fixées, nous avons parlé de l'auteur, sans *e*, et y avons fait référence ensuite par un *il*. Erreur significative dirait certainement Edith Slembeck.

Votations à double majorité 1874-1990

Période	1874-1890	1891-1910	1911-1930	1931-1950	1951-1970	1971-1990
Projets acceptés	4	12	19	13	26	55
Projets rejetés	2	10	15	13	24	65
Total	6	22	34	26	50	120

Paradis des cartels: on ferme

(y) A la veille du 700^e, les trois alliés du Grütli doivent se retourner dans leur tombe; non pas à cause des fiches, qui ne touchent pas la Confédération comme telle mais «seulement» l'Etat version Ministère public fédéral, mais en raison de ce qui se prépare à l'échelle européenne. Eux qui s'étaient juré de bannir tout juge étranger sur leurs terres enrageraient violemment au spectacle du rapprochement Suisse – CE. Et encore, tous les enjeux ne sont pas également apparents.

Dans les tortueuses négociations en vue d'un hypothétique Espace économique européen, il y a — comme partout — le visible et le non perçu. Ainsi, tout le monde sait qu'on discute entre gens de la CE et de l'AELE, respectivement de la Suisse, de plus ou moins libre circulation des travailleurs, de vente d'immeubles aux étrangers, ou de tonnage des camions. Mais qui, sinon les *insiders* et les intéressés (ce ne sont pas forcément les mêmes), se doute des enjeux peu émotionnels et moins spectaculaires comme ceux très importants qui tiennent au droit économique et des affaires? Un ouvrage récemment paru fait le point sur les écarts subsistant entre la législation suisse et le droit européen¹, permettant de se faire une idée de l'ampleur des réajustements nécessaires pour reprendre le fameux acquis communautaire ces 20'000 pages sur le contenu et la portée desquelles le Conseil fédéral persiste à garder un incompréhensible silence vis-à-vis des citoyens suisses, comme d'ailleurs de leurs élus parlementaires.

Traité de Rome et loi fédérale

Prenons le cas du droit de la concurrence, ou si on préfère de la législation sur les cartels. Gros sujet et matière à divergences de longue date. Dès 1957 en effet, le Traité de Rome comprend les célèbres articles 85 et 86 interdisant «tous accords entre entreprises, toutes décisions d'association d'entreprises, et toutes pratiques concertées, qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre les Etats membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché commun». En 1964 entre enfin en vigueur la première loi fédérale sur les cartels et organisations analogues qui se conten-

tait de réprimer les pratiques cartellaires abusives sur le marché intérieur comme au détriment d'un Etat membre de

Ça fait désordre

Sur le paradis suisse des cartels, on lira avec amusement — et avec toute l'indulgence habituellement nécessaire quand les Français s'occupent d'affaires helvétiques — l'article sur «Le pays où l'on sait s'entendre», paru dans *Science et Vie - Economie*, de novembre 1990. A noter que ce magazine mensuel n'avait jamais publié dans les 65 numéros précédents un article entièrement consacré à la Suisse, tout au plus effleurée à l'occasion de certains scandales financiers et autres affaires de blanchiment. Pour une vision moderniste, lisez le chapeau: «*Nos voisins, les Helvètes, ont une spécialité beaucoup moins connue que le chocolat et l'horlogerie: les cartels. De l'industrie au commerce de détail, en passant par les services, il est de tradition dans cette paisible contrée de limiter les excès de la concurrence. Ça fait trop désordre!*» Effectivement. Et voilà où j'aime le ton Delors au fond des lois.

l'AELE, fondée en 1960. Dès le début donc, la doctrine tient les cartels pour non essentiellement nuisibles, leur reconnaissant même certains effets positifs qui suffisent à justifier le respect de la liberté d'association des entreprises. Première concession, sur le papier, dans l'Accord de libre échange, conclu en 1972 avec la CEE, dont l'article 23 en particulier déclare que certains modes de comportement «sont incompatibles avec le bon fonctionnement de l'Ac-

cord», pour peu qu'ils soient susceptibles d'affecter les échanges de marchandises entre la CEE et la Suisse. Entamée une douzaine d'années plus tôt, la révision de la Loi sur les cartels a permis d'aboutir en 1985 à une nouvelle version, à peine renforcée par rapport à la précédente. On en reste à une législation anti-abus et respectueuse du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, avec tout juste un zeste d'interventionnisme administratif sous la forme d'enquêtes sur le comportement des entreprises en cas de fusion; en réalité, rien ne se passe(ra) en la matière... par manque de personnel au secrétariat de la Commission des cartels, par manque de moyens légaux d'action efficaces, et surtout, bien sûr, par défaut de volonté politique.

Pendant ce temps, la Communauté européenne renforçait les règles de concurrence inscrites aux articles 85 et suivants du Traité de Rome, soumettant même, depuis septembre 1990, les fusions d'entreprises à un contrôle rigoureux.

Les affaires en avance sur le droit

En droit de la concurrence, les conceptions suisse et européenne, depuis toujours fondamentalement différentes, n'ont fait que s'écarter l'une de l'autre avec le temps. Certains experts, tel le professeur Zäch, vice-président de la Commission des cartels, pensent que les points de vue demeurent conciliables, et que la Suisse pourra rester en la matière le *Sonderfall* qu'elle aimerait constituer indéfiniment. D'autres, plus proches de la pratique, savent que, dans leurs relations internationales, les entreprises suisses ne peuvent plus se comporter avec la même liberté.

De fait, l'économie, comme d'habitude, a pris de l'avance sur le droit. Dans leurs affaires avec des firmes de la Communauté, les entreprises suisses veillent à respecter la loi et les usages en vigueur dans l'Europe des Douze. L'intérêt d'accéder aux plus importants marchés extérieurs de la Suisse et la nécessité d'attirer chez nous les investisseurs étrangers l'emportent sur les délices du confort cartellaire ou les charmes de la position dominante. Même les banques, on l'a vu ces derniers mois, sortent de leur abri traditionnel pour se mettre dans le vent, pourtant frisquet, de la concurrence internationale.

Comme l'a bien montré récemment J.-M. Brandt², directeur-adjoint de la SBS Genève, la Suisse économique a des atouts: un savoir-faire reconnu, pas mal d'argent, quelques idées et, surtout, l'aptitude à ne pas s'accrocher, ni voir son honneur là où il n'est pas. Dès lors, le scénario paraît clair: la négociation multilatérale pour l'EEE est virtuellement sans objet, la Suisse court sa chance politique directement à Bruxelles et elle sait adapter à froid ses structures économiques pour construire le grand marché auquel son économie veut (et doit) participer.

Bref, tout serait parfait s'il s'agissait d'établir seulement un marché unique, dans lequel règne une transparence générale et joue sans peine le jeu de la libre concurrence. Mais l'Europe, faut-il le répéter, n'a de sens à nos yeux que tridimensionnelle: économique certes, mais aussi sociale et culturelle. ■

¹ Dietrich Schindler e.a.: *Le droit suisse et le droit communautaire: convergences et divergences*. Zurich, Schulthess, 1990 (ouvrage en allemand et en français)

² Jean-Marie Brandt: *Les atouts de la Suisse face à l'Europe*. Lausanne, Favre, 1990.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Une collaboration s'établit entre l'hebdomadaire alémanique proche des milieux alternatifs *Wochenzeitung* (WoZ), dont le nombre de pages a été augmenté dernièrement, et un nouvel hebdomadaire allemand se nommant *Freitag*. Ce dernier est le fruit de la fusion de deux hebdomadaires allemands de gauche. Domaines de collaboration: informations internationales et culture.

A une faible majorité, le comité directeur de *VP Hebdo* (Vie protestante), qui a dernièrement changé de titre et modifié sa maquette, a décidé de maintenir la publication malgré des difficultés financières. Des appels de fonds avaient été lancés pour trouver un million de francs. Le déficit pour l'année en cours devrait atteindre 660'000 francs.

TÉLÉVISION

L'union fait la force

(jd) Le magazine économique *éCHO*, consacré à «l'argent de votre télévision», n'a guère apporté d'éléments nouveaux sur les problèmes financiers de la TV romande et les solutions envisageables. Tout le monde il est bon, tout le monde il est pauvre, telle est l'antienne que nous ont chantée les dirigeants de la Tour. Avec en prime la quadrature du cercle: malgré des moyens limités, pas de diminution des prestations et (presque) pas de licenciements.

Plus stimulante et à creuser, l'idée d'Erich Gysling, ancien rédacteur en chef de la télévision alémanique (*Die Weltwoche*, 1^{er} novembre 1980). Face à la concurrence impitoyable pour les taux d'écoute, concurrence qui déborde

largement les frontières nationales, les petites télévisions non commerciales ne trouveront pas le salut dans l'imitation des grands marchands de soupe européens. Une telle stratégie ne déboucherait d'ailleurs que sur un vaste et monotone désert médiatique. Si les TV publiques veulent continuer d'offrir un autre produit, sans pour autant sombrer dans le provincialisme et le programme minimum — moyens financiers obligent — elles sont condamnées à coopérer, à planifier leurs programmes, à établir un programme-cadre qui résulterait de la mise en commun des moyens de production et à offrir des fenêtres régionales propres à chaque partenaire. Pour ce qui est de la Suisse, cette collaboration pourrait déjà démarrer entre les trois régions linguistiques, une manière très concrète d'affirmer le lien confédéral, et pour la SSR d'assumer sa fonction de service public national. ■

COURRIER

Querelles de médecins

A propos de l'article paru sous ce titre dans DP 1013.

(...) Non. Il ne s'agit pas d'une querelle de médecins, mais seulement de réactions retardatrices de praticiens — surtout romands — tenants d'un monopole et qui le sentent dangereusement menacé. Votre correspondant semble même en retard d'une guerre. En effet, en juin dernier déjà, avec moult réserves, «le Comité central de la FMH — à la demande de la majorité de ses membres (alémaniques sans doute) a décidé de reconnaître les médecines parallèles dont on peut prouver l'efficacité...» Communiqué officiel que nous verrions publié avec plaisir par DP, par souci d'objectivité. N'est-ce pas un événement historique de portée nationale?

Et il n'est pas question là de prouver «scientifiquement» quoi que ce soit. Ni en médecine holistique ou allopathique où tous les médicaments chimiques de synthèse ne sont «expérimentés» qu'empiriquement, aucune de ces disciplines n'étant à notre connaissance assimilable aux sciences exactes. Et l'effet placebo ne joue pas non plus en médecine homéopathique vétérinaire! N'en déplaise à votre informateur enga-

gé, une chaire de médecines naturelles sera ouverte dès janvier en Faculté, à Zurich. A Genève, au département de sociologie de l'Université, et pour la deuxième année consécutive, un séminaire sur la sociologie de l'alimentation et des thérapies alternatives a déjà débuté pour le semestre d'hiver courant. L'an dernier, il s'intitulait «Sociologie des habitudes alimentaires et des médecines naturelles dans la société industrielle contemporaine». Ceci pour information. Ce séminaire non conformiste est bien sûr dirigé par le professeur Jean Ziegler.

Voilà un son de cloche qui en vaut bien un autre. Il explique peut-être pourquoi (la FMH dixit) soixante pour-cent des adhérents de cette distinguée société (20'000 médecins) pratiquent déjà une ou plusieurs des thérapies mentionnées (homéopathie, acupuncture, phytothérapie, médecine manuelle, neurothérapie et médecine anthroposophique). Hors de toute considération académique stérile, le patient suisse semble avoir déjà choisi. Son choix est apparemment fondé sur d'autres critères.

Francis Paroz
vice-président du Salon de médecines naturelles à Lausanne

Le roman et l'actualité

Je vous disais donc...

La Straniera, de Jean Pache.

La «prière d'insérer» me semble bien résumer le propos, qui parle de «trois fictions surgies d'événements qui ont défrayé la chronique de nos journaux: Transfigurant le réel de ces chroniques, Jean Pache en fait surgir des hommes et des femmes qui, malgré les aléas de leur existence, vivent leur passion amoureuse jusqu'au bout, dans l'absolu».

A cet égard, le second récit, «*Enseveli vivant dans les reflets des nappes bleues*», est exemplaire. «Il» et «elle» sont amants. Ils sont aussi camarades de combat, au sein d'une organisation terroriste, qui exige de ses membres l'obéissance — *ut cadaver... perinde ac cadaver*, comme disaient les Jésuites — l'obéissance absolue. Chargés l'une et l'autre de perpétrer un attentat, ils décident de s'exécuter, mais de telle manière qu'ils sautent en même temps que leur engin, au même moment, et se rejoignent ainsi dans la mort. On le voit: une certaine actualité politique que nous connaissons bien n'est pas absente des récits de *La Straniera*, quand bien même elle n'en est pas le ressort, tant s'en faut.

Actualité qui affleure également, me semble-t-il, dans le troisième récit, le plus complexe et qui donne son titre au recueil: «*La Straniera*». De quoi s'agit-

il? Du viol d'une jeune touriste irlandaise dans les montagnes siciliennes. (Notons en passant que le précédent livre *Le Fou de Lilith*, se passait lui aussi en Sicile). Plus complexe: le thème de la passion amoureuse est moins apparent — le thème de l'amour fou. Mais peut-être s'agit-il ici de l'amour pour une terre, la Sicile précisément, jumelle de cette autre île qu'est l'Irlande? En revanche, et quoiqu'indirectement, une certaine actualité que nous ne connaissons que trop y affleure. Témoin cette scène, à laquelle l'héroïne assiste (lors de la fête de Sainte Rosalie):

«Un couple dans la trentaine, enchaîné, titubait sous les coups d'étrivière que lui assénait, de derrière, un adolescent lui-même les pieds nus en sang. Elle se sentit mal mais ralentit à peine sa marche. L'effarement la poussait, et les gémissements des intéressés, des paroles inarticulées qu'il lui fallait entendre. L'éphèbe, entre ses sanglots, répétait en

litanie qu'il ne voulait pas frapper... non voglio ferire, no voglio...»

Or ceci se passe au XX^e siècle, en terre chrétienne. Ailleurs, les adeptes d'autres religions parlent de tuer pour leur foi et — ce qui est peut-être plus grave, puisqu'il n'y a plus alors de moyen de les dissuader — de mourir pour elle(s)... A part cela, tout va très bien, Madame la Marquise! Si l'affreux Ziegler fait de nouveau parler de lui, en prétendant — *horresco referens* — obtenir la libération de quelques otages, vous aurez appris comme moi — avec quelle joie et quel soulagement! — que notre pays avait décidé de continuer ses livraisons d'armes à la Turquie... A telle enseigne que — une hypothèse — si la Turquie devait se trouver un jour en conflit avec la Grèce, ou la Syrie, ou l'Irak, ou encore avec l'une ou l'autre de ses minorités; et que — autre hypothèse — elle était amenée à prendre des otages — la Suisse serait en excellente position, faisant valoir ses titres à la reconnaissance turque, pour exiger sans marchandages la libération de ses ressortissants... Sans devoir recourir à l'entremise douteuse d'irresponsables poids plume! ■

GUSTAVE ROUD

Le poète-photographe

(*pi*) Le fonds de documents photographiques de Gustave Roud est immense et contraste avec la rareté de son œuvre littéraire: plus de 10'000 clichés, pour la plupart des 6x6 noir-blanc, mais aussi quelques autochromes qui prouvent la maîtrise technique de l'artiste.

Presque toutes les photos de Roud illustrent la vie paysanne du Jorat depuis les années vingt-trente. Il s'en dégage, à ce niveau de lecture, une harmonie surprenante. L'œil du poète est certes déformant: il prend soin de ne fixer que les images qui correspondent à ses exigences esthétiques et son œuvre n'est donc pas un reportage sur la vie campagnarde au cours de ce siècle. Elle est la transposition visuelle du *Petit traité de la marche en plaine*, de la frustration de Roud d'être retenu derrière l'objectif et de ne pouvoir rejoindre ceux dont l'image est fixée et qui règnent sur prés et forêts. C'est ce niveau de vision qui est le plus intense: derrière ces faucheurs et ces moissonneurs, derrière ces rivières gelées et ces labours, derrière cette harmo-

nie exagérée, on ressent parfaitement les tourments du poète, ceux qui transparaissent aussi dans ses textes et dans son journal.

Gustave Roud avait une idée très moderne de la photo: il ne la considérait pas comme la reproduction authentique de la réalité, mais comme la vision déformée qu'en a le photographe, la rapprochant de certaines formes de peinture. Cette définition s'applique parfaitement à ses clichés qui ont finalement été pour lui un mode d'expression davantage utilisé — mais moins connu — que l'écriture. Et à travers la photo, on a l'impression que le poète expose davantage encore de lui-même que dans ses écrits. Peut-être parce que la lecture en est plus difficile et moins directe, parce que les mots engagent davantage. ■

Une exposition montée pour le Centre Georges Pompidou à Paris et consacrée à l'œuvre photographique de Gustave Roud est actuellement visible au Musée de l'Elysée, à Lausanne (jusqu'au 9 décembre).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossey (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: René Meylan

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télex: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Propos désuets d'un anticommuniste primaire

La crise qui frappe les communistes en Suisse, comme d'ailleurs dans tous les pays, ne nous regarde pas en soi. Néanmoins elle nous interpelle, attendu qu'une expérience constante le montre: la gauche entière s'affaiblit lorsque l'un de ses membres tombe malade. Puisque lessive il y a, autant laver tout le linge sale et ne pas substituer de nouveaux mensonges aux mythes devenus obsolètes.

Les vieux briscards du stalinisme, relayés avec diligence par le conseiller national Spielmann, voudraient accréditer la thèse que leur parti fut toujours singulier en regard de ses homologues. «*Dès son origine, le Parti suisse du travail a affirmé ses positions originales par rapport aux partis communistes: pas de dictature du prolétariat, mais proclamation de notre volonté d'aller au socialisme par les voies démocratiques*», etc, etc¹. Rien n'est plus faux. Certes, le PST fut formé en 1944 de communistes, de sans-partis et surtout de nicoléens qui avaient cinq ans plus tôt salué le «socialisme viril» de Hitler. Mais dès le congrès de 1949, le PST se donna des statuts dont le premier article faisait acte d'obédience au «socialisme scientifique, c'est-à-dire au marxisme-léninisme». Je le sais parce que j'y étais et que je possède le document.

Or la dictature du prolétariat n'a été inventée ni par Staline, ni par Lénine. Elle vient de Marx. «*Quant à moi, l'honneur d'avoir découvert la lutte des classes ne m'appartient pas. Des historiens bourgeois l'avaient vu avant moi. Ce que j'ai ajouté avait pour but de prouver: 1. que l'existence des classes est liée seulement à certaines luttes historiques, 2. que cette lutte conduit à la dictature du prolétariat, 3. que cette dictature n'est qu'une transition*»².

D'ailleurs, même le grand Léon Blum, dans l'admirable discours qu'il tint à Tours en 1920 contre la

Troisième Internationale, admettait à tort, mais en marxiste discipliné, la dictature provisoire; il n'en contestait que les modalités bolchéviques³. Prétendre que dans les années de guerre froide le PST fut moins orthodoxe que Blum relève de la rigolade. Toute la collection de la *Voix ouvrière* en témoigne.

Ce n'est pas seulement drôle. C'est le signe que les communistes, aujourd'hui comme hier, ne réussissent pas à se débarrasser de leur défaut premier qui est l'orgueil. J'en suis instruit, ayant dans ma jeunesse milité douze ans au parti. Ils persistent à se croire les plus dévoués alors que beaucoup d'autres, dans la vie civile et même politique, le sont autant sans toujours sonner de la trompette devant eux. Ils savent tout sur tous les sujets, socialisme scientifique oblige. Les faits les démentent sans arrêt mais ce détail n'altère en rien la superbe qui les habite jusque dans leur blanche

vieillesse. Avec délectation, ils se veulent persécutés alors que ce sont leurs semblables, forts de leur aval, qui ont aboli les libertés dont ils jouissent ici partout où ils ont pris le pouvoir. Ils se feraient trancher la langue plutôt que d'articuler que les sociaux-démocrates ont eu, malgré toutes leurs erreurs, substantiellement raison dans les divorces catastrophiques qui suivirent la révolution d'octobre, fait désormais avéré qui tient de l'évidence historique. En bref, il s'inventent pour y vivre un monde irréel qui flatte leur suffisance. Voilà pourquoi ils affabulent. Ils peuvent débattre de leur programme. Aussi longtemps qu'ils n'auront pas quitté ces pratiques, ils constitueront un déficit pour les vraies forces de progrès. Il faudrait au moins qu'ils sachent que nous le savons. Hélas, en plus ils sont sourds.

René Meylan

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. René Meylan est ancien conseiller d'Etat et aux Etats.

¹ V.O. *Réalités*, 1^{er} novembre 1990.

² *Etudes philosophiques*, p. 118; Editions sociales, 1947.

³ Léon Blum par Y. Lacouture, p. 170, Editions Seuil, 1977.

PUBLI-REPORTAGES

Confusion de genres

(jg) Le reportage publicitaire fait florès dans nos journaux. Quand il s'agit d'encarts clairement séparés comme on les trouve parfois dans *L'Hebdo* ou de pages regroupées à la fin de la revue et précédées par une page-titre comme dans *Bilan*, nous n'y voyons pas le moindre inconvénient.

Certains de ces reportages se présentent sous des jours beaucoup plus scabreux. Ainsi ceux que l'on voit désormais dans *24 heures*. Si l'indication «page publicitaire» figure bel et bien, et même en caractère gras, elle est de petite taille, imprimée tout en haut de la page et n'est pas immédiatement visible, surtout pour un lecteur pressé.

La typographie des textes, le graphisme des titres, jusqu'au gros point noir qui figure au début de l'article, tout est identique aux pages rédactionnelles. Les papiers sont signés comme s'ils émanaient de la rédaction. Ces reportages ne sont pas consacrés à une entreprise, mais à un secteur de la consommation. Pourtant ils font bien l'apologie d'une marque, ainsi IKEA dans un cas.

Ces pages sont entourées de publicités de diverses entreprises de la branche concernée.

C'est une façon assez subtile de présenter une publicité et de faire comme s'il s'agissait d'un article de journal. Il s'agit au minimum d'une manière de semer une insidieuse confusion chez le lecteur, ce qui représente une dévalorisation supplémentaire de la crédibilité accordée au véritable article rédactionnel.

Le nouvel âge

(ag) J'ai gardé le souvenir d'un jeu éducatif inventé au début du siècle. Il appartenait à la série des familles. Chaque carton représentait une ville importante d'un canton suisse, en silhouette, selon l'imagerie traditionnelle. Tout canton comptait quatre cités d'identification. Par tirage et échange, il fallait reconstituer la famille complète.

Que de valeurs helvétiques intériorisées, comme diraient les nouveaux géographes, dans ce jeu: éducation, fédéralisme, image des cantons définie par leur urbanisation médiévale, famille confédérale, famille des joueurs!

Mais la Suisse a changé, nous assurent-ils.

De fait, ce jeu se trouve déjà au musée. On peut le voir à la Tour-de-Peilz. Et les silhouettes médiévales font désormais partie du patrimoine réservé.

Mais à quoi joue-t-on aujourd'hui?

Géostructure et géogramme

Il ne suffit pas de juxtaposer deux cartes. Disons Berne-ville, saisie par Dufour, et Berne d'aujourd'hui, reproduite au 25 millième par le Service topographique fédéral. On n'appréhende pas le changement seulement par la confrontation de deux images, celle d'avant, celle de maintenant. La vallée de la Reuss, au temps des diligences, confrontée à celle de l'autoroute du Gothard.

Les géographes nouveaux veulent dépasser cette simple opposition, qui risque de déboucher sur des réactions passistes.

Comment se structure le nouvel espace? Quand les distances sont raccourcies par l'espace-temps, où habite-t-on, où travaille-t-on, où sont les centres d'achat, les médecins, les écoles, etc. D'où partent les décisions? Pour saisir ces nouveaux rapports, il faut donc casser les images intériorisées. D'autres niveaux, d'autres géogrammes apparaissent sur fond de vingt-six cantons.

Tout est géographique

La géographie se veut une science de synthèse. C'est sa force et sa faiblesse. Elle emprunte beaucoup aux autres disciplines: géologie, économie, démogra-

phie, sociologie, politologie, etc, ce qui semble être une dépendance; mais elle a l'ambition aussi de tout englober, c'est son impérialisme.

Les directeurs de la *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses* ont laissé une grande liberté aux spécialistes intervenants. Il y a de la sorte, pour qui consulte l'ouvrage, beaucoup à glaner. Par exemple, Hans Rudolph Egli rappelle ce qu'a signifié, vers 1870, l'effondrement du marché suisse céréalier lorsque l'intensification du transport ferroviaire et maritime fit chuter les cours: 37 francs les 100 kg en 1850 contre 15 francs en 1877. En comparaison, les problèmes actuels de restructuration agricole paraissent presque légers. Ou encore Jean-Christian Lambellet conduit une réflexion sur ce sujet crucial: pourquoi le PIB suisse est-il à la fois un des plus élevés par tête d'habitant et un des plus lents de croissance?

Mais que révèle la synthèse?

Un incontestable malaise, un écartèlement entre la traditionnelle et la nouvelle territorialité. Les signes de cet inconfort moral peuvent être recensés. La Suisse est un des pays d'Europe qui connaît le plus de suicides; la carte même des suicides fait apparaître une étrange géographie: pour les femmes les taux les plus élevés coïncident avec les zones résidentielles riches, la région de Nyon en deuxième position suisse! On sait de même que le taux de divortialité est exceptionnellement élevé dans les centres urbains.

A un autre niveau, la crise du 700^e qui oscille entre l'utopie gratuite et le traditionalisme du tour du lac des Quatre-Cantons de la prairie du Grütli à la Tellkapelle est révélatrice de cet écartèlement.

Car la résistance des territoires est forte. Peut-être les nouveaux géographes la sous-estiment-ils? J'ai failli, consultant les deux volumes, ne pas trouver quelle langue parlent les Suisses. Deux pages sur le pluralisme linguistique, c'est court. Pourquoi donc le dialecte est-il tenace en Suisse alémanique? Même l'Intercity qui, en espace-temps, fait que Lausanne est aussi proche de Genève

que la banlieue d'un centre n'a pas réduit la distance qui sépare l'accent vaudois de l'accent genevois. Certes il y a un style lémanique, celui de la radio, de la TV dite romande, celui de certains hebdomadaires. Mais il n'y a pas d'accent lémanique!

Plus fondamentalement, si la mobilité moderne efface le compartimentage préalpin, qui a façonné la diversité suisse, y a-t-il dans les communautés cantonales assez de ressources inventives pour que la Suisse soit plus qu'une région exceptionnellement riche du monde, forte de sa réussite antérieure? Les auteurs posent le point d'interrogation.

Le pic d'Arola est toujours là, chantait Gilles en 1943. Aujourd'hui, il est encore là. Mais on y dépose, par hélicoptère, des skieurs riches et économes de leur temps. ■

Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses. Publié sous la direction de Jean-Bernard Racine et Claude Raffestin. Payot, 1990. 2 volumes.

EN BREF

Le deuxième album de l'histoire des Romanches en bande dessinée vient de paraître. Sgartin et Fermentin en sont les héros; ils n'ont pas encore la notoriété d'Astérix et d'Obélix.

Une bande dessinée relatant l'histoire de Berne de la fondation jusqu'aux guerres de Bourgogne vient de paraître; des guerres et de l'argent ont permis l'expansion du petit bourg des Zähringen. C'est Adrien de Bubenbergh qui est l'auteur de ce volume, dont les textes sont en allemand et non pas en dialecte.

Faut-il se lever lorsque *La Marche de Berne* est exécutée? Le Grand Conseil aura à se prononcer sur cette question. En attendant sa décision, les Bernois peuvent s'entraîner à mémoriser leur hymne: *Notre Mutz combat pour nous. En avant, dressant la tête, «Sakkerment» son œil flamboie.* (Troisième strophe de la version française.)